



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Bordeaux

M A I R I E
D E

CUBZAC-LES-PONTS

33240 CUBZAC-LES-PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

E-mail : mairie.cubzac@wanadoo.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : -

Abstentions : -

Date Convocation : 11/05/2017

Délibéré par le Conseil Municipal

à Cubzac les Ponts, le : 22/05/2017

Délibération n° 2017 - 45

Mardi 22 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt deux du mois de mai à dix-neuf heure se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le onze mai deux mille dix sept.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Vincent RAYNAL - Nadia BRIDOUX MICHEL - Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS - Gilles THIBAUD - Jean-Roger THUILLIAS - Josiane DESTOUESSE - Sylvie AMAN - Michel BARSE - Corinne JEANDONNET - Daniel CHAUVIGNAT - Anna SANTONJA

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Jean-Pierre PRAT à Alain TABONE / Maribel ROBERT SOARES à Denis RICHARD

Absent(s) excusé(s) : Jean-Pierre PRAT - Maribel ROBERT SOARES

Le secrétariat a été assuré par : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DEPARTEMENT
DE L'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2017**

Annule et remplace la délibération n°2017-27

Vu le Budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n°2017-17 ;

Vu le courrier du 20 mars 2017 portant répartition du FDAEC 2017 ;

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Lors du vote du budget, le FDAEC avait initialement été dirigé vers le financement des travaux routiers 2017. Cependant, à ce jour, la commune est dans l'incapacité de lancer un marché pour la réalisation de ce projet n'ayant pas eu de retour de la participation de la maîtrise d'œuvre au projet. Ainsi la commune n'est pas en capacité de fournir les devis des travaux à réaliser.

Afin de ne pas perdre le bénéfice de l'attribution de ce fonds, il a été décidé d'identifier deux projets distincts pour monter le dossier sur les équipements d'investissements importants pour la commune en 2017.

Le premier concerne l'achat d'un micro tracteur pour les services techniques afin de réaliser des travaux municipaux sur la commune avec un matériel adapté. En effet, le matériel actuel est complètement obsolète et dangereux à l'utilisation.

Le deuxième concerne la mise en place d'un panneau d'affichage dynamique au cœur du centre bourg sur la route nationale. Cet outil de communication de nouvelle génération permet de communiquer aisément avec la population. A ce jour, le dispositif installé est lui aussi obsolète et ne permet pas une transmission d'information adéquate (uniquement du texte, caractères limités).

Au regard du coût de ces opérations sur le budget de la commune, et au regard de l'absence de possibilité de diriger le FDAEC sur le programme des routes 2017, il convient de solliciter des subventions d'investissements.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

COÛT DES L'OPERATIONS HT		
Achat d'un Micro Tracteur	13 400,00€	48,48%
Achat d'un panneau d'affichage	14 240,00€	51,52%
Coût total des opérations	27 640,00€	100%
PLAN DE FINACEMENT DE L'OPERATION		
FDAEC 2017	17 303,00€	62,60%
Autofinancement communal	10 337,00€	37,40%
Coût total des opérations	27 640,00€	100%

Il est demandé au Conseil d'approuver le plan de financement comme précédant et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des financements nécessaires à l'achat de ce matériel au titre du FDAEC 2017.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** les projets d'investissements et le plan de financement relatifs à l'achat d'un microtracteur et d'un panneau d'affichage dynamique au titre du FDAEC 2017 pour un montant HT de 27 640,00€ ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le FDAEC 2017 pour ces équipements et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'obtention de ce dernier.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE